DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260405-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mme Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 11

V. Elshout, J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J. Lamarre, S. Pichot,

Etaient absents : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Etaient excusés : 2

C. Guilment, M Franco Sanchez

Monsieur Lamarre a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

****

Délibération 2026-04-05

- Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit

Vu les articles 1336 B sexies à 1636 undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.07

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.22

Taxe d'habitation (TH) : 12.28

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ILLE-ET-VILAINE